

# AVECinfo No 1

Lors de la dernière Assemblée générale du mois d'avril 2003 au Mont-sur-Lausanne, les observations et les questions de plusieurs collègues ont convaincu le comité de la nécessité d'établir un lien concret entre les membres de l'Association. Outre le réseau internet, qui se met lentement en place, la création d'un bulletin d'informations et de réflexion concernant spécialement le cycle initial s'est imposée. D'ambition modeste, sa parution suivra les événements qui ponctuent la vie des classes enfantines vaudoises et présentera diverses actions et travaux du comité.

Le cycle initial vit actuellement une période de transformations structurelles (voir, par exemple, les projets d'harmonisation d'horaires Cin-Cyp) qui demandent réflexion et concertation.

Porte-parole des vœux et des convictions d'un grand nombre d'enseignantEs auprès des autorités, le comité a la responsabilité de défendre une école digne de confiance où les conditions de travail permettent à chacunE de travailler de façon optimale. Il présente ici une partie de ses questionnements et de ses positions souhaitant être au plus prêt des préoccupations de la majorité.

## **LE CIN OBLIGATOIRE ?**

Dans un récent communiqué de presse (23.06.03) et suite à l'enquête PISA, la CDIP, (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) a présenté un plan d'action comprenant des dispositions destinées à améliorer les compétences linguistiques des élèves.

Entourant une série de mesures politiques d'encadrement et de soutien aux familles d'élèves allophones ou en difficulté, des pistes touchant le domaine scolaire ont été évoquées. Parmi celles-ci « ...dépistage précoce nécessitant un soutien particulier et des mesures appropriées » ou encore « ...importance d'un encouragement précoce... cela signifie qu'il faut permettre un début de scolarisation plus souple et plus tôt ».

Faut-il, alors, rendre le cycle initial obligatoire ? La réflexion est à l'ordre du jour dans les milieux scolaires romands et une révision de la loi en cours pourrait autoriser un changement de statut de l'école enfantine.

Dans le canton de Vaud, où toutes les communes ( ou regroupement de communes) ont l'obligation de proposer deux années de cycle initial à la population, où 98% des élèves suivent l'école enfantine durant une année et 95 % pendant deux ans, la question peut sembler superflue et la fréquentation de nos classes ne différerait guère de ce qu'elle est aujourd'hui.

L'obligation d'accueillir les élèves dès l'âge de 4 ans contraindrait par contre l'Institution à mieux définir les objectifs de ce cycle et à en préciser les attentes.

Les grandes différences de pratiques observées actuellement dans les classes du canton signalent une école enfantine peu homogène et l'absence de visées claires induit des inégalités évidentes dans les activités proposées aux élèves. Ce cycle, premier lien entre la famille et l'école, voit certainEs de ses acteurs privilégier la créativité ou les apprentissages sociaux, alors que d'autres encouragent fortement les élèves à entrer dans le travail scolaire.

Des visées pédagogiques propres au cycle initial, alliant la part importante de la socialisation à des objectifs cognitifs spécifiques, donneraient à ce cycle une crédibilité qui lui fait parfois défaut aujourd'hui. Une fois ces attentes définies, les enseignantEs auraient le devoir de les intégrer à leur enseignement, et de proposer à leurs élèves des activités favorisant certains apprentissages. Les différences de fonctionnement atténuées, une école obligatoire serait garante d'une plus grande cohésion entre les classes du Cin et induirait une meilleure prise en considération du travail qui s'y effectue.

A l'inverse, une trop grande rigueur dans la définition de ces objectifs pourrait conduire à une uniformisation des actions pédagogiques, sacrifiant ainsi la part nécessaire de la créativité et du jeu qui fait la richesse de ce cycle. Le risque serait alors grand de réduire l'école enfantine à une simple préparation scolaire à l'école primaire. Un regard porté hors de nos frontières (Belgique, Canada) fait également redouter l'émergence d'un contrôle des connaissances des élèves sous forme d'un bulletin de compétences à remplir plusieurs fois par année.

Dans l'éventuelle perspective d'un cycle initial obligatoire, le comité proposera, lors de la prochaine Assemblée générale, un débat concernant les attentes prioritaires que l'Association tient à défendre dans le but de garantir une école enfantine acceptable.

## **SCOLARISATION DES ELEVES**

Estimant que certains horaires pénalisent les enfants en ne leur permettant pas d'être suffisamment présents en classe et soucieux de faciliter l'organisation de la vie familiale en harmonisant de manière optimale les horaires du cycle initial et du cycle primaire, la DGEO réfléchit au temps de scolarisation des élèves des classes enfantines.

Si le comité s'est toujours montré réservé face à certaines pratiques (celle qui exclut les élèves de première année l'après-midi durant toute l'année, par exemple), il déplorerait un retour à un temps de présence complet pour tous les élèves. A l'heure actuelle, les enfants commencent l'école avec des compétences intellectuelles et sociales de plus en plus « minces » et chaque enfant exige une

présence importante de l'enseignante pour des gestes quotidiens simples qu'il n'arrive pas à maîtriser. Les connaissances basiques (couleurs, comptage, habillage par ex) sont de moins en moins souvent acquises et les enseignantEs profitent des périodes en demi-groupes pour détecter ces lacunes et y remédier. Le comité estime indispensable le maintien d'un certain nombre de périodes en demi classes, (qui pourraient s'articuler différemment selon les possibilités et les besoins des régions), afin de pouvoir continuer à travailler dans des conditions qui permettent une prise en charge bénéfique à tous.

### **COURS INTENSIF DE FRANÇAIS AU CYCLE INITIAL**

Suivant les recommandations de la CDIP, la DGEO examine la manière la plus adéquate de venir en aide aux élèves allophones présents dans nos classes. « Une scolarisation plus précoce et plus flexible », « des ressources particulières mises à disposition des écoles accueillant une proportion élevée d'élèves connaissant des conditions d'apprentissage défavorables » ainsi que diverses mesures nouvelles ou intégrant des « modèles de soutien déjà existants » sont préconisées.

Actuellement, des périodes d'appui de français sont offertes aux élèves inscrits dans des classes à forte proportion allophone. Un enseignement particulier leur est dispensé sous diverses formes et le bénéfice qu'ils en tirent est indéniable. Souvent intimidés par leur handicap, ces enfants se sentent plus à l'aise seuls ou en petits groupes, et progressent rapidement, encouragés par une personne totalement disponible dont ils connaissent l'objectif.

D'autre part, il semble que « le bain de langue » n'améliore pas avantageusement les compétences francophones de certains élèves. Confrontés une grande partie de la journée à des pairs dont le langage est souvent des plus élémentaire et accompagnés par des enseignantEs accaparés par de multiples tâches, ils conservent, et souvent pour longtemps, un vocabulaire restreint qui ne leur permet pas de comprendre des messages complexes.

Le dernier paramètre à prendre en considération concerne la population d'enfants de même culture présents dans une classe. Suffisamment nombreux pour constituer un groupe indépendant, ils ne voient pas la nécessité d'apprendre une langue parlée par des élèves avec lesquels ils se lient peu. Il est donc indispensable qu'une aide ponctuelle continue à leur être apportée lorsque leur nombre dépasse un quota « raisonnable »

## **STATUT DE L'ACCUEIL**

Ce début de matinée d'un quart d'heure qui permet l'arrivée échelonnée des élèves de classe enfantine, pose semble-t-il un problème statutaire. Un temps d'accueil ne pourrait pas être considéré comme un temps scolaire. Le comité défend l'idée que tout temps passé en classe avec les élèves doit être considéré comme un temps d'école.

## **PEV**

En attendant PECARO et une possible intégration du cycle initial dans le premier cycle (-2+2 réparti en deux fois deux ans), le comité se réjouit de trouver, réunit dans le PEV, les objectifs pré-scolaires romands, les « roues » et un nouveau document concernant l'approche de la langue française avec les élèves allophones.

## **COMMISSION CIN : UN REGRET**

Si le comité salue la création de la Commission du cycle initial, il déplore le choix de la DGEO qui refuse d'y intégrer toute personne représentant une association professionnelle. Il empêche ainsi des enseignantEs, déléguéEs par leur collègue et particulièrement intéresséEs par leur travail de participer à une réflexion qui les concerne au premier chef

Et chacun de réinventer l'école dans son coin...

## **STATUT DE MAITRE GENERALISTE**

Les négociations prévues pour l'automne semblent en panne. Elles devraient concerner le temps de présence aux élèves des diverses catégories de maîtres (postulat Rapaz), le cahier des charges, l'entretien d'appréciation et les modifications réglementaires issues des nouveaux articles de la Loi scolaire adoptés par le Grand Conseil en juillet dernier. On devrait y traiter également de la formation des enseignants sans titres ou au titre non adéquat. Le départ de Philippe Biéler du Conseil d'Etat, l'accord dit « de Bologne » qui devrait modifier sensiblement le cursus universitaire et des hautes écoles, ainsi que divers autres paramètres ne permettent pas, à l'heure actuelle, de donner plus de précisions sur ce futur statut. Le comité, en lien avec la SPV, continue sa réflexion et... attend .

## **HEP**

La nomination d'une spécialiste de la petite enfance au sein de la HEP est accueillie avec satisfaction. Rythmicienne, formatrice d'enseignants du cycle initial en Valais et auteure d'un mémoire universitaire sur la créativité, Mme Anne Clerc se chargera de la formation en Sciences de l'Education des futurs maîtres du 1<sup>er</sup> cycle (-2+2).

## **PAIEMENT DES PERIODES DE TRAVAIL**

Un calcul erroné des périodes de travail a été constaté à Lausanne. Dès la rentrée d'août, les dix minutes supplémentaires de l'après-midi (suppression de la récréation) sont comptabilisées le matin. Les enseignantEs à temps partiel travaillant l'après-midi sont lésées de dix minutes de salaire alors que celles qui ont choisi la matinée sont gratifiées de dix minutes de salaire en plus.

Le comité a avertit la DGEO de cette irrégularité et a demandé une juste rémunération du temps de travail de chacun.

L'appel a été entendu, mais, à ce jour, le problème n'est toujours pas résolu.

D'autres anomalies ont été signalées, et il semble que bien des enseignantEs ont le devoir d'assurer quotidiennement la garde de leurs élèves au delà de l'horaire officiel. Le comité s'inquiète de ces fonctionnements et demande à être tenu au courant des dépassements de temps de travail lorsque ceux-ci sont importants.

## **ASSEMBLEE GENERALE**

La date de notre prochaine assemblée générale a été fixée au samedi matin **15 novembre**. Une convocation précisant l'heure et le lieu parviendra ultérieurement.

### **Et puis...**

La liste des membres du comité, (copier-coller celle de notre « Profil de l'AVECin »)

Le nom de notre boîte e-mail